Contrat établi entre l’étudiant en première année de Baccalauréat en Comptabilité, en Droit, et en Informatique, ainsi que de deuxième année de Baccalauréat en Commerce Extérieur et en Logistique et Monsieur Ninane, Professeur du cours de d’Organisation des Entreprises et Techniques de management

Par ce document l’étudiant s’engage à :

* respecter toutes les consignes énoncées à la première séance de cours, et transmis à tous les étudiants par voie informatique ;
* observer toutes les règles de savoir-vivre et de respect d’autrui, indispensables au travail intellectuel ;
* être présent à 90 % minimum des cours, pendant toute la durée de la séance (ne pas s’absenter avant ou après la pause…).

Par ailleurs, le professeur s’engage à mettre l’étudiant dans une situation optimale de réussite de ce cours, compte tenu des exigences terminales à atteindre :

* analyser les structures, le mode d’organisation et les aspects de la gestion en appliquant les principes fondamentaux de management;
* présenter un rapport argumenté et critique mettant en évidence :
* le type d’entreprise ;
* les structures de pouvoir et de décision ;
* les méthodes de gestion.

La réussite de l’ensemble du cours implique la satisfaction à toutes ces exigences : une seule exigence non atteinte signifierait l’échec de l’ensemble et entraînerait au mieux un ajournement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* la cohérence entre la démarche et la situation traitée,
* la logique de l’argumentation,
* la clarté et la précision dans l’utilisation du vocabulaire économique,
* le sens critique.

Signature de l’étudiant NINANE Eric